



**PROCES VERBAL  
Du Conseil municipal  
Du 28 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier, à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Biviers, sous la Présidence de Monsieur René GAUTHERON, Maire.

Etaient présents : René GAUTHERON, Evelyne PARRENS, Pierre MATTERS DORF, Olivier BUSSIER, Laurence DRUON, Lucien VULLIERME, Anny BOUVIER, Sylvie ALLEGRE, Olivier MARTIN, Sandrine DORE, Carine MIRALLIE, Franck MILLEVILLE, Nathalie DE CARVALHO, Fabrice ROUSSET et Claude REBOTIER.

Absents excusés : Bernard BEAUME, Thierry FEROTIN, Aude DE VIGNEMONT et Bernard FORAY.

Pouvoirs : (4) Bernard BEAUME à Lucien VULLIERME, Thierry FEROTIN à René GAUTHERON, Aude DE VIGNEMONT à Sandrine DORE et Bernard FORAY à Olivier BUSSIER.

Secrétaire de séance : Olivier MARTIN.

Date de convocation : 22 janvier 2015.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2015,
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal,
3. Ressources humaines – Contrat groupe d'assurance du personnel,
4. Ressources humaines – Convention de partenariat avec le CNFPT,
5. Bibliothèque – Convention « Giboulivres »,
6. Patrimoine - Aménagement d'un terrain de rugby en gazon naturel avec éclairage, d'un terrain multisports, d'un parking et d'un parc paysager – Marchés de travaux,
7. Questions diverses.

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 JANVIER 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 8 janvier 2015.

**2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : René Gautheron, maire.*

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs :

1. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
  - Règlement des dépenses de fournitures d'énergies : Contrat ancien – Fournisseur : EDF.  
Montants :
    - 1 581,59 € TTC, le 31 décembre 2014,
    - 1 535,25 € TTC, le 31 décembre 2014.
  - Règlement des honoraires avocat Contentieux - Avocat : CLDAA CABINET LIOCHON ET DURAZ.  
Montant : 1 200,00 € TTC, le 31 décembre 2014.  
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un dossier ancien (2008).
2. Droits de préemption :
  - Décision de rejet : Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître EXERTIER, notaire, concernant une propriété cadastrée AK 59, 50, Clos de Franquières.

- Décision de rejet : Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître MALATRAY, notaire, concernant une propriété cadastrée AA 228, 231 et 234, 541, route de Meylan – Clos Saint Vincent.

### 3. RESSOURCES HUMAINES – CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

#### DELIBERATION N°01/04

Rapporteur : René Gautheron, maire.

La commune de Biviers a souscrit un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Il s'agit de couvrir les risques liés à la maladie et aux accidents des agents. La collectivité n'est pas à l'abri d'un accident du travail dont les frais peuvent parfois être très élevés.

Le contrat actuel prend fin au 31 décembre 2015, aussi, le Centre de gestion propose-t-il de souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées,
- décide que cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité,
  - agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire,
- décide que ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :
  - durée du contrat : 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
  - régime du contrat : capitalisation.

### 4. RESSOURCES HUMAINES- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

#### DELIBERATION N°02/04

Rapporteur : René Gautheron, maire.

La commune de Biviers verse au CNFPT une contribution obligatoire correspondant à 1% de la masse salariale soit 4 693 €. En contrepartie, la collectivité a accès à un certain nombre de formations « gratuites ».

Quelques prestations demeurent payantes :

#### DELEGATION RHÔNE-ALPES GRENOBLE

#### PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TARIFS EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

Par délibération n° 2014-174 du 5 novembre 2014, le Conseil d'administration a adopté les activités soumises à participation financière pour les collectivités territoriales et établissements publics.

Catégories de formation	Participation financière jour / stagiaire	Tarif Groupe
Formations CERTPHYTO territorial	110 € / jour / stagiaire	600 € / jour / groupe
Actions de mise et remise à niveau	- positionnement orientation : 50 € par agent - Catégorie A et B (à compter du 1 <sup>er</sup> jour) : 50 € / jour / stagiaire - Catégorie C (à compter du 21 <sup>ème</sup> jour) : 50 € / jour / stagiaire	
Actions d'accompagnement hors VAE • Bilans professionnels, accompagnement individuel, ...	100 € / heure / stagiaire	
Actions suivies par des personnels non territoriaux (hors contrats aidés)	- Préparation concours : 80 € / jour / stagiaire - Formation continue et tous dispositifs : 150 € / jour / stagiaire	
Contrats aidés des Collectivités territoriales et de leurs établissements (hors emplois d'avenir*)	80 € / jour / stagiaire	
Formations en bureautique	80 € / jour / stagiaire (taif en vigueur jusqu'au 31 août 2015)	Lorsque des formations sont proposées en intra ou union de collectivités, la participation financière est arrêtée en référence à l'un des 5 niveaux de tarifs applicables à l'intra : - Niveau 1 : 400 € / jour / groupe - Niveau 2 : 600 € / jour / groupe - Niveau 3 : 800 € / jour / groupe - Niveau 4 : 1 000 € / jour / groupe - Niveau 5 : 1 200 € / jour / groupe
Certificat d'autorisation de conduite en sécurité (CACES) Chariots élévateurs, engins de chantier, nacelles	150 € / jour / stagiaire Le tarif appliqué correspond au coût de la prestation achetée par le CNFPT augmenté des coûts logistiques (sur la base de 6 stagiaires par groupe)	
Agents membres de CHSCT (en application de l'article 6 décret 86-933 du 10 juin 1985)	80 € / jour / stagiaire	

\* Les inscriptions des emplois d'avenir ne sont pas facturées du fait du versement d'une cotisation spécifique.

Catégories de formation	Participation financière jour / stagiaire
Formation continue obligatoire (FCO)	125 € / jour / stagiaire
Formations au maniement des armes (séance de 3 h)	- Cas 1 : Entraînement pour une commune ne disposant pas de moniteur en manœuvre des armes : 180 € / séance / stagiaire - Cas 2 : Entraînement pour les communes disposant d'un moniteur en manœuvre des armes ou mutualisant cette ressource et ayant un stand de tir avec lequel existe une convention d'utilisation : 10 € / séance / stagiaire - Cas 3 : Entraînement pour les communes disposant d'un moniteur en manœuvre des armes ou mutualisant cette ressource mais ne disposant pas d'un stand de tir : 120 € / séance / stagiaire - Cas 4 : Entraînement pour les communes ne disposant de moniteur en manœuvre des armes et liées par convention avec un stand de tir : 80 € / séance / stagiaire
Formations préalables à l'armement	- Environnement juridique (12h) : 300 € / stagiaire - L'emploi de balles de défense (3h) : 60 € / stagiaire - Armes de 4ème catégorie (45h) : 1012,5 € / stagiaire - Option Torita (18h) : 378 € / stagiaire - Pistolet à impulsion électrique : 240 € / stagiaire

CNFPT Rhône-Alpes Grenoble – participation financière des collectivités – tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Catégories de formation	Participation financière jour / groupe
Formations intra sur participation financière nécessitant une ingénierie inédite pour le CNFPT	- Niveau 1 : 400 € / jour / groupe - Niveau 2 : 600 € / jour / groupe - Niveau 3 : 800 € / jour / groupe - Niveau 4 : 1 000 € / jour / groupe - Niveau 5 : 1 200 € / jour / groupe

Or, les échanges de prestations avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics, donnent lieu à passation de convention et présente la convention de partenariat relative à des actions de formations avec participation financière de la collectivité, annexé à la présente délibération.

Le CNFPT a revu les modalités d'intervention et les prises en charge financières de certaines actions de formations avec participation financière de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer avec le CNFPT, la convention de partenariat relative à des actions de formations avec participation financière de la collectivité.

## **5. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MANIFESTATION GIBOULIVRES**

### **DELIBERATION N°03/04**

*Rapporteur : René Gautheron, maire.*

Comme chaque année, le projet « Giboulivres » consiste à organiser des rencontres et des ateliers avec des auteurs jeunesse. Le projet entend développer le goût de la lecture chez les enfants et adolescents, favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public et accompagner un travail scolaire avec des classes de ces communes.

Anny Bouvier précise qu'il s'agit d'une séance avec les enfants des écoles de Biviers. La commune pourrait organiser une séance publique, moyennant finances.

Les communes désireuses de participer à ce projet peuvent le faire en signant la convention de partenariat. Les communes engagées sont actuellement, Saint-Ismier, Le Versoud, Domène, La Terrasse, Syndicat intercommunal de centre socioculturel de Brignoud, Le Touvet, Crolles, Bernin, Goncelin et Biviers.

La commune de Saint-Ismier est gestionnaire de la convention pour l'année 2015. La contribution financière des communes est fixée annuellement. Pour 2015, elle est estimée à 284,60 €.

Plan de financement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
		Part Goncelin	284.60 euros
Transports auteurs	480 euros	Part Domène	284.60 euros
Interventions des auteurs	2 910 euros	Part Le Versoud	284.60 euros
Frais d'hébergement	520 euros	Part Brignoud	284.60 euros
Frais de repas des auteurs	320 euros	Part Le Touvet	569.20 euros
Frais de réception tout public	150 euros	Part Bernin	284.60 euros
Frais repas d'accueil en commun	320 euros	Part Crolles/CCPG	569.20 euros
Communication	1 500 euros	Part Biviers	284.60 euros
Fournitures : matériel d'animation	300 euros	Part Saint-Ismier	569.40 euros
		Part La Terrasse	284.60 euros
		Subvention Conseil général	800 euros
		Subvention Le Grésivaudan	2 000 euros
<b>Total</b>	<b>6 500.00 euros</b>	<b>Total</b>	<b>6 500.00 euros</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve le plan de financement du projet pour l'année 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention ci-dessus présentée.

## **6. PATRIMOINE – AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORTS EN GAZON NATUREL AVEC ECLAIRAGE, D'UN TERRAIN MULTISPORTS, D'UN PARKING ET D'UN PARC PAYSAGER – MARCHE DE TRAVAUX**

### **DELIBERATION N°04/04**

*Rapporteur : René Gautheron, maire.*

Le projet prévoit la réhabilitation du terrain de sports avec éclairage, la construction d'un terrain multisports, d'un parking et d'un parc paysager.

Il précise que la procédure de mise en concurrence utilisée a été la procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en deux temps : analyse des offres puis lancement d'une négociation.

La phase négociation permet à la commune de réaliser une économie de l'ordre de 8 à 10 %.

Il indique que le coût prévisionnel des travaux était estimé à 760 879,00 € HT :

- Lot n°1 – Terrain de sports / Terrain multisports / Parking : 590 398,50 € HT,
- Lot n°2 - Eclairage : 80 383,00 € HT,
- Lot n°3 – Parc paysager : 90 097,50 € HT.

Plusieurs entreprises ont répondu pour chaque lot et la commission propose de retenir les offres qui sont les mieux-disantes, à savoir :

- Lot n°1 - Terrain de sports / Terrain multisports / Parking : Entreprise IDVERDE pour un montant de 555 020,00 € HT avec la prestation alternative optionnelle (gazon de placage),
- Lot n°2 - Eclairage : Entreprise EPSIG pour un montant de 66 191,00 € HT,
- Lot n°3 - Parc paysager : Groupement GUINTOLI / STPG / VERT ET SPORT pour un montant de 84 166,39 € HT,

Montant du marché : 705 377,39 € HT (846 452,87 € TTC).

A ce montant de marché de travaux s'ajoute les frais de maîtrise d'œuvre (12 000 € HT), des études diverses (8 000 € TH) et des travaux divers (10 000 € HT).

La commune devrait percevoir a minima 75 000 € de subvention.

Les terrains d'assiette du projet appartiennent à la commune.

La commune a reçu un nouveau recours ce jour à l'encontre de la délibération du Conseil municipal du 6 novembre 2014, rejetant la demande d'abrogation du POS formulée par l'OVE.

Les procédures contentieuses sont longues et l'association semble déterminée à user de tous moyens pour valoriser le prix des terrains expropriés.

La commune prend un risque, mais au vue du projet, de son utilité publique indiscutable, Monsieur le Maire propose de lancer les travaux.

Lucien VUILLERME apporte comme complément d'information, à savoir que les terrains en question sont depuis plus de 40 ans utilisés par la commune pour des activités sportives et autres manifestations ainsi que pour le stationnement aux abords des salles de réunions que sont l'ancienne Mairie, la Salle des fêtes, la salle polyvalente ainsi que lors des fêtes et cérémonies organisées par la commune.

Fabrice Rousset demande si la commune devra faire un emprunt pour financer ce projet.

René Gautheron lui explique que les finances communales permettent à la commune d'autofinancer cet investissement.

Lucien Vullierme explique que les travaux devraient être terminés en mai 2015. Les travaux du chemin de la Moidieu et des carrefours de la route de Meylan devraient démarrer dans la foulée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 18 voix pour et 1 abstention,**

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché ci-dessus présenté,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

/

## FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 28 janvier 2015

Fin de séance : 21 heures 05

01/04	Ressources humaines – Contrat groupe d'assurance du personnel
02/04	Ressources humaines – Convention de partenariat avec le CNFPT
03/04	Bibliothèque – Convention « Giboulivres »,
04/04	Patrimoine - Aménagement d'un terrain de rugby en gazon naturel avec éclairage, d'un terrain multisports, d'un parking et d'un parc paysager – Marchés de travaux

Fait et délibéré le 28 janvier 2015 et ont signé les membres présents.

Tableau des signatures des membres présents :

René GAUTHERON	
Evelyne PARRENS	
Pierre MATTERSODORF	
Olivier BUSSIER	
Laurence DRUON	
Lucien VULLIERME	
Bernard BEAUME	<i>Pouvoir à Lucien Vullierme</i>
Anny BOUVIER	
Thierry FEROTIN	<i>Pouvoir à René Gautheron</i>
Sylvie ALLEGRE	
Olivier MARTIN	
Franck MILLEVILLE	
Sandrine DORE	
Carine MIRALLIE	
Aude DE VIGNEMONT	<i>Pouvoir à Sandrine Doré</i>
Bernard FORAY	<i>Pouvoir à Olivier Bussier</i>
Fabrice ROUSSET	
Nathalie DE CARVALHO	
Claude REBOTIER	